

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



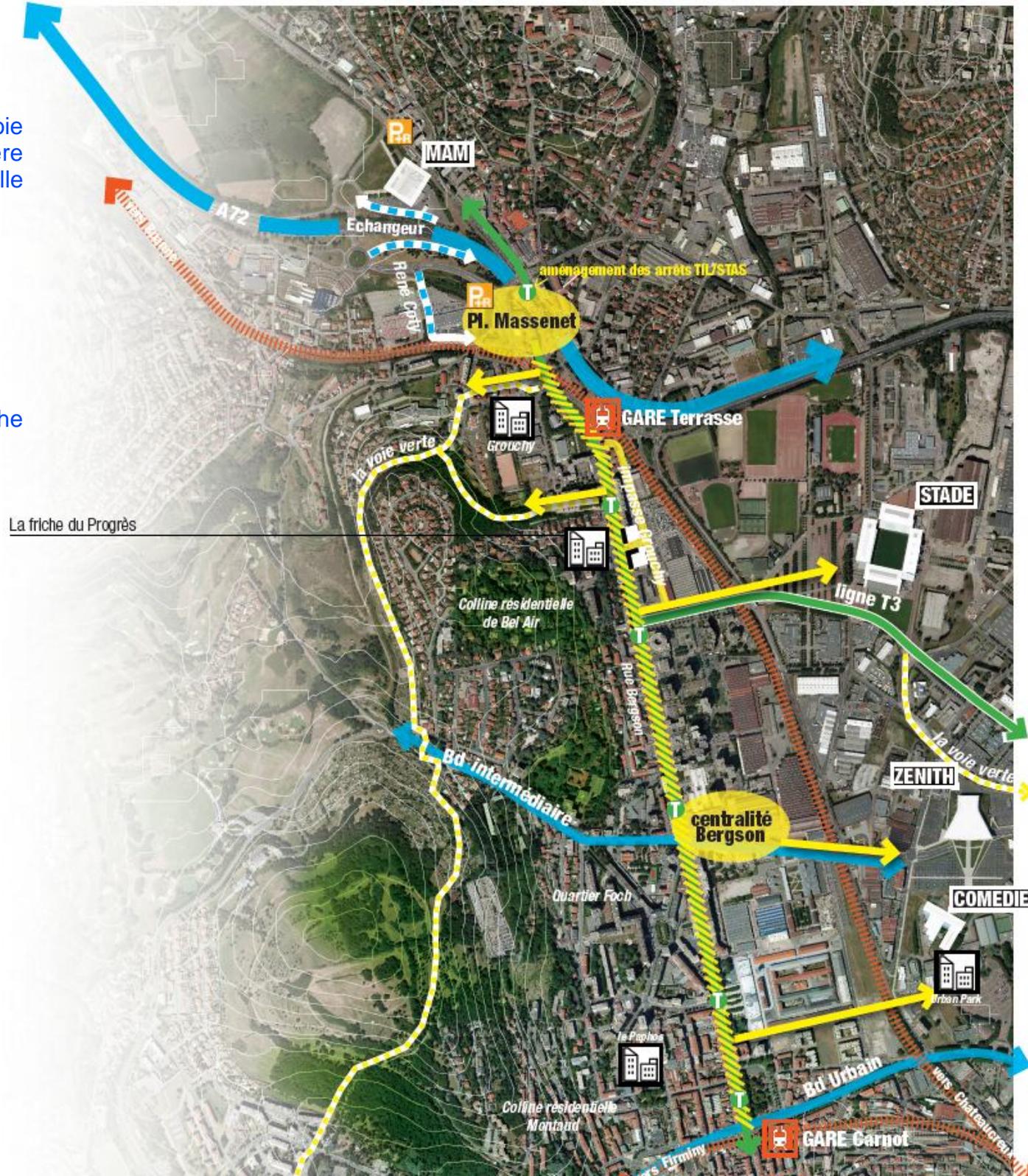
CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE POUR LA REQUALIFICATION DE
LA FRICHE DU PROGRES

LOCALISATION DU PROJET

Le projet prévoit l'aménagement d'une voie nouvelle connectant la rue Bergson à l'arrière de l'impasse Grouchy sur le site de l'actuelle friche du Progrès.

Le site est actuellement occupée par une friche urbaine située :

- entrée Nord de Saint -Etienne
- milieu urbain dense constitué
- bordure de la ligne de tramway

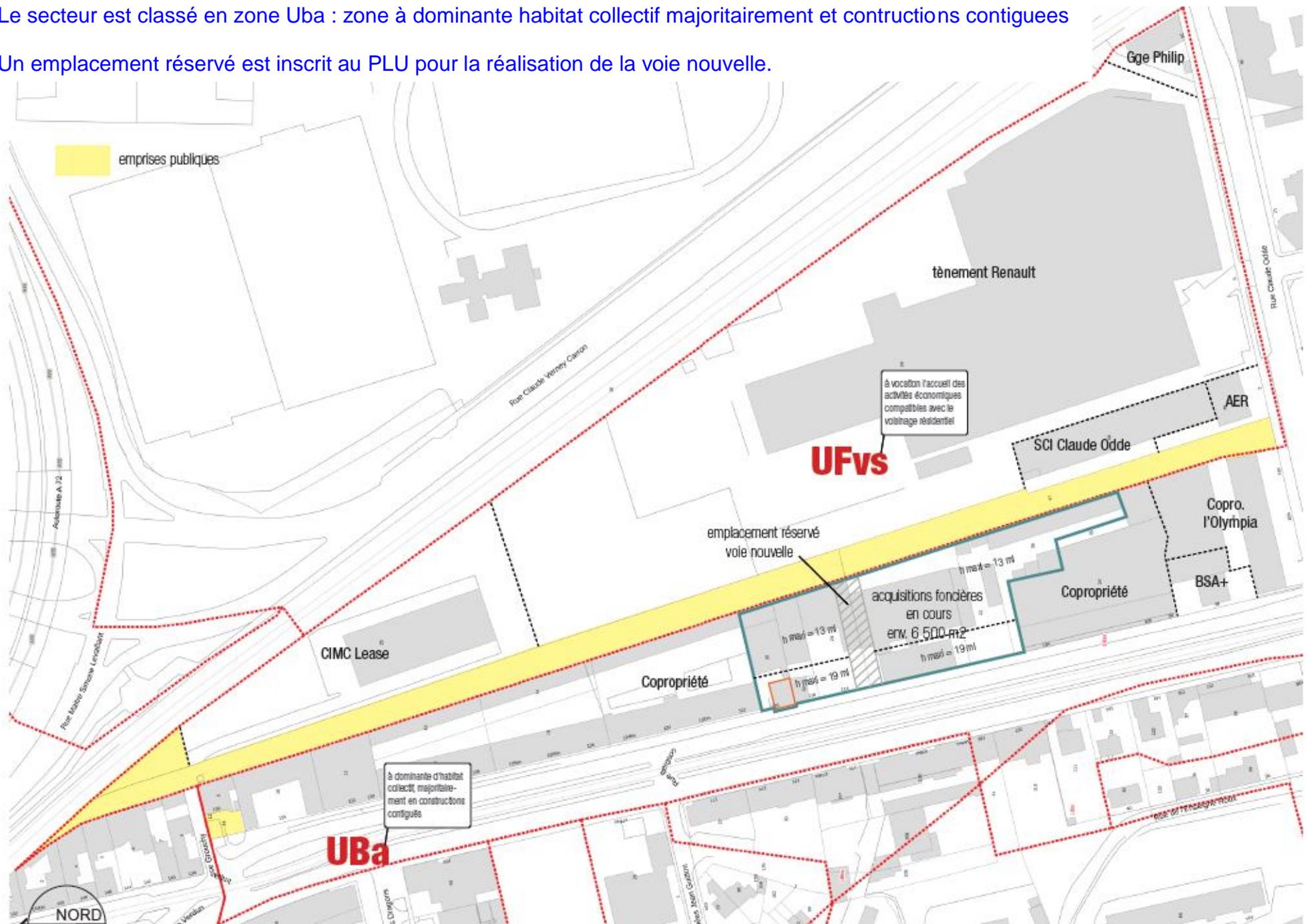


La friche du Progrès

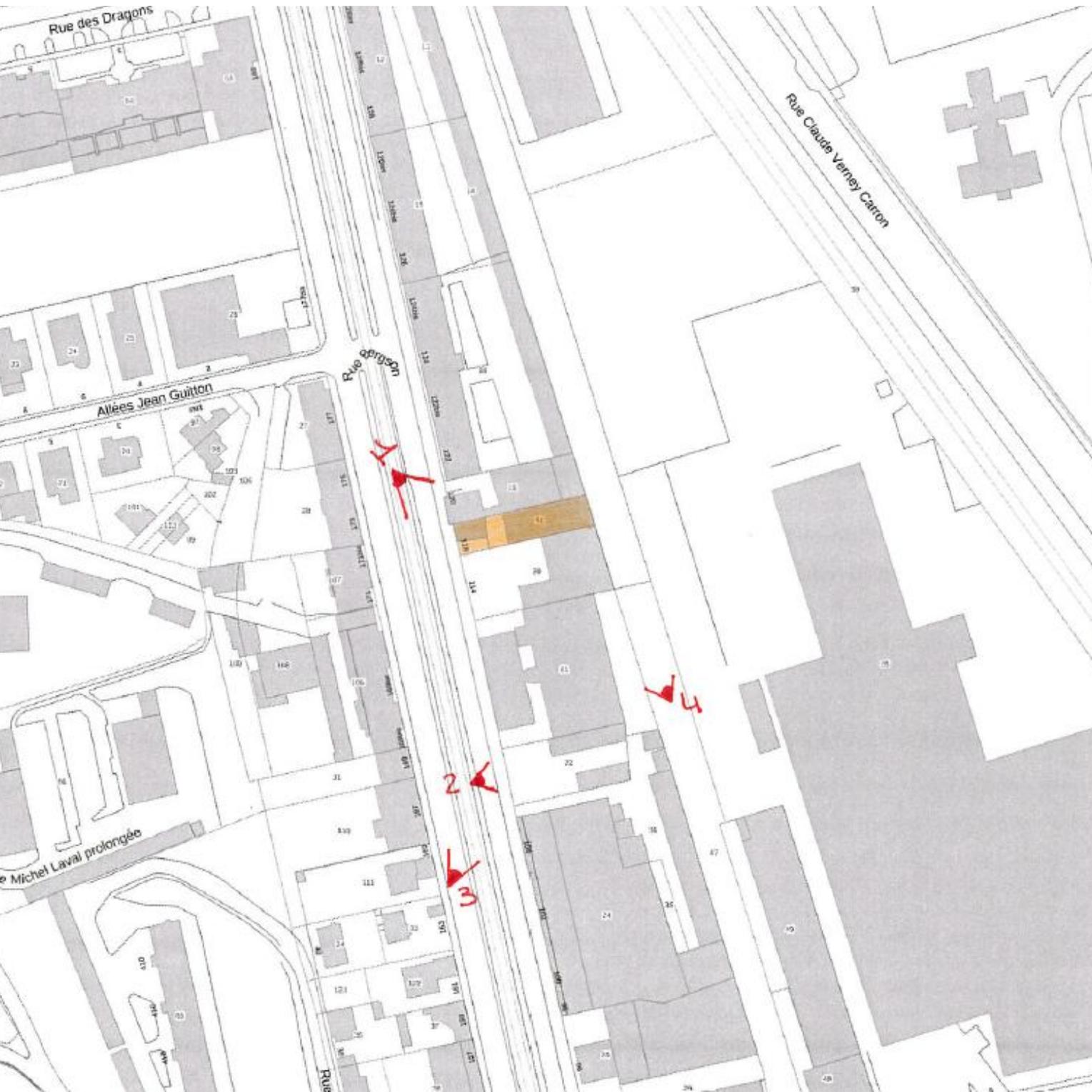
PARCELLAIRE DU PLU

Le secteur est classé en zone Uba : zone à dominante habitat collectif majoritairement et constructions contiguës

Un emplacement réservé est inscrit au PLU pour la réalisation de la voie nouvelle.



LE SITE : UNE FRICHE URBAINE



Vue n° 1



Vue n° 2



Vue n° 3

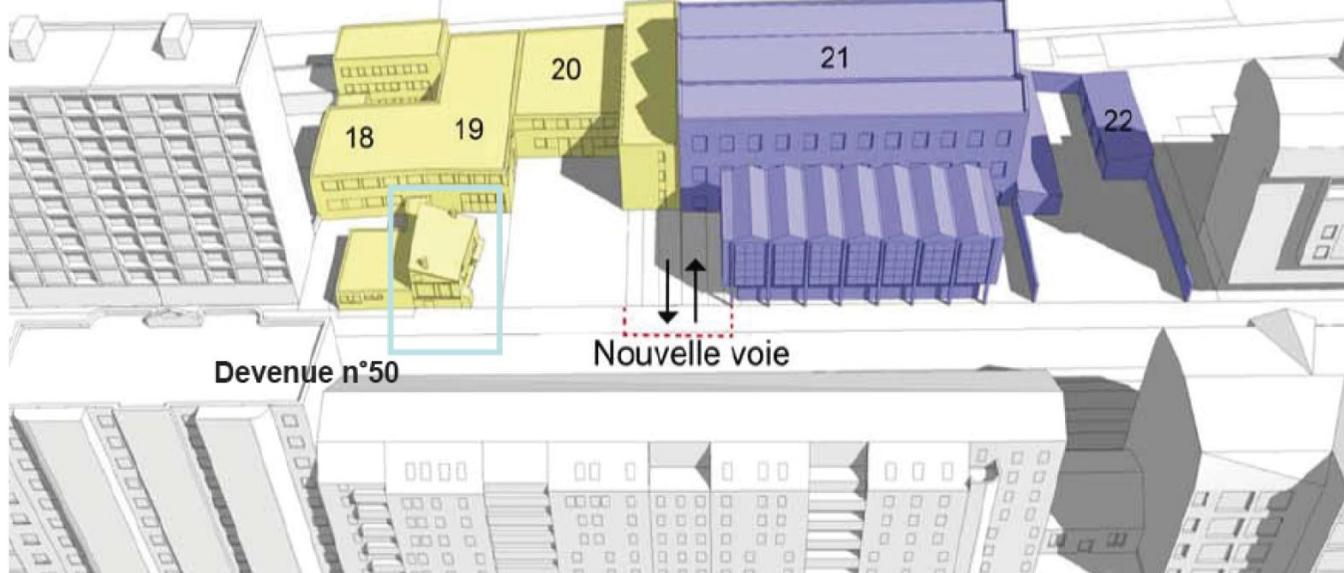


Vue n° 4



EMPRISE DE LA VOIE NOUVELLE ET TENEMENT A DEMOLIR

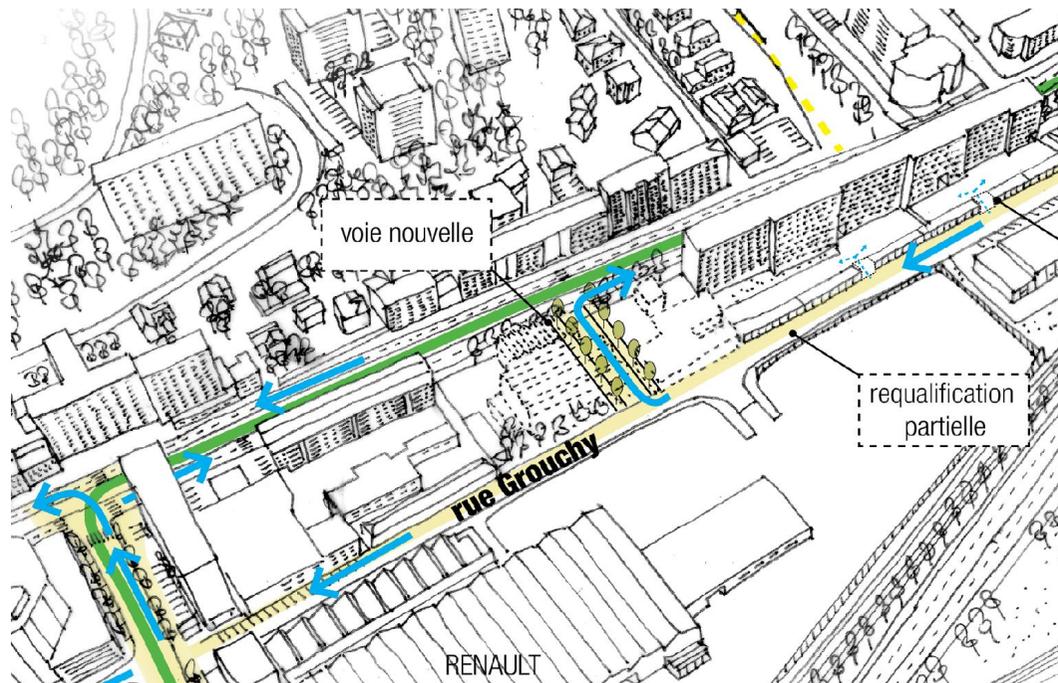
Composition du tènement à démolir



18	Diffusion Technique Française	639 m ²
19	Copro	456 m ²
20	Claire et Chantrel	1000 m ²
21	Cité Nouvelle	2148 m ²
22	Cité Nouvelle	747 m ²

Emprise nouvelle voie :

/ parcelle n° 21 :	350 m ²
/ parcelle n° 22 :	350 m ²

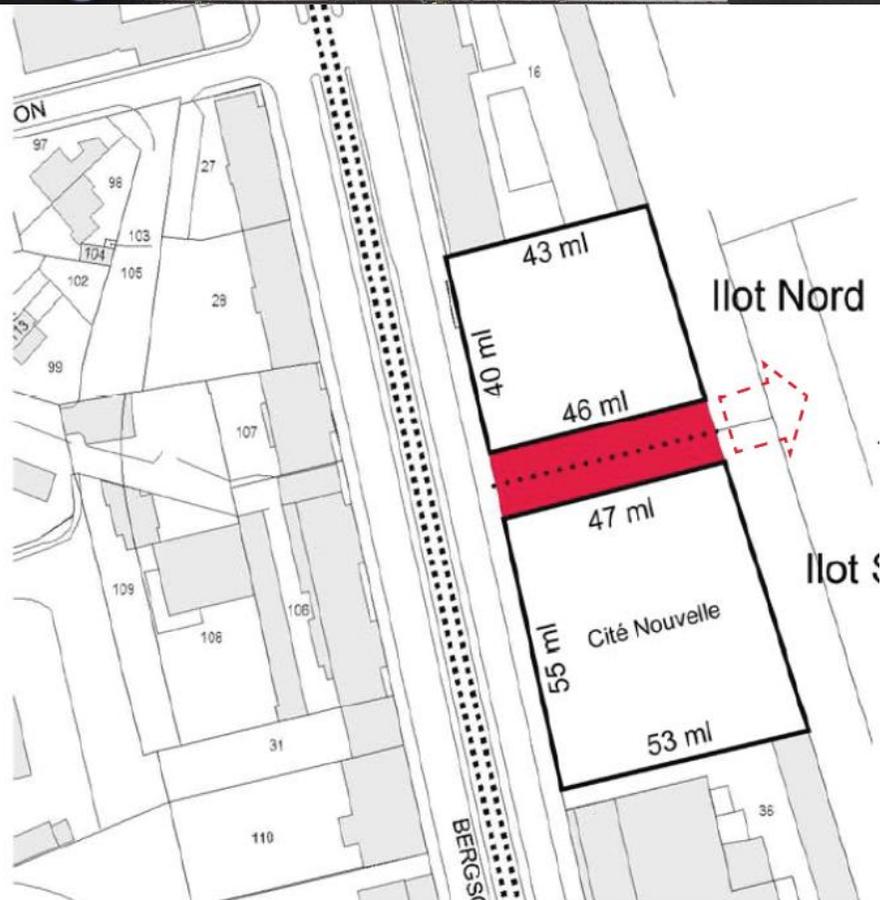


La démolition d'une partie du tènement est nécessaire pour la réalisation de la voie nouvelle qui servira de support de requalification du secteur par la suite.

La démolition a été confiée à EPORA.

PRINCIPE DE REALISATION DE LA VOIE NOUVELLE

Référence existante approchante : GIATT - Rue Pablo Picasso - Saint-Etienne



La voie nouvelle assurera :

La jonction entre l'impasse Grouchy et l'avenue Bergson (sens unique ou double sens restant à définir)

Et à moyen et long terme, la desserte des ilots Nord et Sud suite à la construction d'une offre de logements à la place de l'ancienne friche

